CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

53e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 29 mai – 02 juin 2017

**SC53-09**

**Version intégrée du Plan de travail annuel pour 2017 et du Plan de travail pour la période triennale 2016-2018 du Secrétariat**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note de l'approche intégrée du Plan de travail annuel pour 2017 et du Plan de travail pour la période triennale 2016-2018 du Secrétariat et à l'approuver, en tenant compte des observations reçues à la 52e réunion du Comité permanent et des décisions SC52-12 et SC52-13.

1. Les décisions SC52-12 et SC52-13 du Comité permanent chargent le Secrétariat d'examiner le Plan de travail annuel pour 2016, de réviser le Plan de travail pour la période triennale 2016-2018et de préparer le Plan de travail annuel pour 2017. La version intégrée du Plan de travail annuel pour 2017 et du Plan de travail pour la période triennale 2016-2018 figurant à l'Annexe 1 ci-après répond à ces instructions.
2. Le Plan de travail révisé et intégré est le fruit d'un processus participatif qui a réuni des membres du personnel du Secrétariat de la Convention de Ramsar du 16 au 18 janvier 2017. L'atelier était axé sur une rationalisation des activités des plans de travail annuel et triennal, afin de cibler plus étroitement les responsabilités et les objectifs spécifiques du Secrétariat. Il s'agissant notamment de supprimer les doublons, de regrouper des activités, de réviser les indicateurs et de vérifier le plan d'action de CESP par recoupement.
3. La structure globale du plan a été conservée et les deux plans ont été fusionnés en un cadre unique pour améliorer l'accessibilité, obtenir une visibilité des progrès accomplis en vue des résultats attendus pour la fin de la période triennale, et permettre au plan de devenir l'outil stratégique et opérationnel du Secrétariat. Des références pertinentes à des résolutions et au plan triennal précédent ont été maintenues dans cette révision. Des indicateurs ont été formulés pour mesurer les résultats escomptés en 2018. Les fonctions centrales du Secrétariat ont été compilées et regroupées dans la section « **Objectifs internes : Fonctions centrales du Secrétariat »** en soulignantqu'il s'agit d'un grand domaine d'activité du Secrétariat ainsi que de son engagement à servir les Parties et à être responsable de leurs décisions.
4. Le plan intégré sera examiné en milieu d'année afin de mesurer les progrès. L'examen interne de fin d'année prévu permettra d'évaluer les travaux du Secrétariat, de relever les lacunes dans la mise en œuvre et de tirer des enseignements susceptibles d'aider à améliorer son travail pour l'année suivante et à accroître son impact. Des plans de travail individuels 2017 pour les membres du personnel du Secrétariat seront élaborés fin février sur la base de ce plan.
5. Durant le même atelier, le personnel du Secrétariat a veillé à définir clairement son rôle et ses principes de fonctionnement, et a entamé un processus d'examen critique de sa méthode de travail. Il s'agissait notamment d'élaborer une « Proposition de valeur » partagée en analysant ses aspirations et priorités, afin d'améliorer la cohésion de l'équipe. Ce processus participatif se poursuivra tout au long de 2017, afin de garantir que les capacités du Secrétariat correspondent bien à ses tâches, et que le plan pour la période triennale 2016-2018 reflète une évolution de la planification et de l'établissement des priorités.
6. Cet atelier a certes contribué à améliorer les plans de travail mais il reste encore des chevauchements et des défis à relever pour orienter plus clairement les travaux du Secrétariat. L'atelier a ainsi souligné la nécessité de reconsidérer la structuration du prochain plan triennal 2019-2021 pour le Secrétariat. Le quatrième Plan stratégique de la Convention (PS4) se concentre sur les objectifs et les buts à atteindre pour un public plus large, en particulier pour les Parties ; le Secrétariat a besoin d'un cadre pour assumer ses fonctions et ses engagements essentiels, et pour répondre aux demandes des Parties contractantes (PC). Un moyen d'y parvenir pourrait être de fixer des objectifs et des priorités stratégiques correspondant à sa structure interne, de préciser l'obligation de rendre des comptes et la responsabilité d'obtenir les résultats et l'impact escomptés. Cette question sera étudiée plus avant lors de la définition du prochain plan triennal.

**Annexe 1**

**Version intégrée du Plan de travail pour 2017 et du Plan de travail pour la période triennale 2016-2018**

**Objectif interne : Fonctions centrales du Secrétariat**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **2017 Activité** | **Indicateur / Objectif (2018)** | **Chef d'équipe\* (Contributeurs)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif : Activités centrales du Secrétariat**  Activités centrales du Secrétariat non spécifiées par les objectifs du Plan stratégique 2016-2024. | Faciliter les activités des organes directeurs et subsidiaires de la Convention (y compris Comité permanent, réunions préparatoires régionales pour la COP, réunions du GEST, COP13, réunions/activités des groupes de travail).  (Auparavant Activités 19.4 et 20.1 du Plan triennal-PT) | Organiser et tenir la 53e réunion du CP, la 20e réunion du GEST et les réunions préparatoires régionales pour la COP, y compris les ateliers de CESP.  Préparer la COP13 (signature du mémorandum d'accord avec le pays hôte, préparation d'un rapport de suivi pour la 53e réunion du CP). | Réunions tenues de manière opportune et efficace répondant aux exigences des Parties contractantes.  Mémorandum d'accord signé avec les Émirats arabes unis et réalisation en temps voulu des préparatifs de la COP13 pour les 53e et 54e réunions du CP. | **SG/SGA/RSP/ RMRI/ Resp. Documentation/**  **CRP**  (Tout le personnel) |
| Entreprendre l'administration générale du Secrétariat et de la Convention.  (Auparavant Activité 20.3 du PT) | Gestion du Secrétariat (supervision du plan de travail ; finances –contributions et budget y compris ressources non administratives ; RH ; appui administratif. | Gestion efficace du Secrétariat, conformément aux politiques et normes de l'UICN.  Services opportuns et pertinents aux Parties contractantes.  Comptes vérifiés et suivi approprié de la lettre à l'administration. | **SG (gestion globale) /SGA/FO/**  **Tout le personnel/ Cadres/Assistants admin.**  (Tout le personnel) |
|  | Activités de représentation au nom de la Convention, y compris participation à des réunions internationales pertinentes (notamment au niveau régional), information des missions à Genève et appui aux Parties contractantes ; accroître la visibilité des conventions et faciliter la collaboration avec les processus pertinents. | Représentation aux réunions importantes.  Tenir au minimum une fois par an une réunion d'information régionale et pour les missions à Genève. | Représentation accrue de la Convention aux réunions internationales.  Visibilité accrue de la Convention mentionnée plus souvent dans les résultats de réunions, rapports, médias et autres sources.  Collaboration accrue avec les processus importants. | **SG/SGA/RSP/RMRI/CRP**  (Communication) |
|  | Gérer le processus d’établissement des rapports nationaux : élaborer et diffuser le modèle de Rapport national pour la COP13 afin de fournir un instrument plus convivial en ligne reflétant les buts et objectifs du PS4.  (Résolution XII.2.17)  (Auparavant Activité 19.3 du PT) | Rappeler aux Parties contractantes les délais de soumission des rapports nationaux pour la COP13 et répondre aux demandes.  Préparer un rapport sur les objectifs nationaux pour la 53e réunion du CP. | Délai de soumission des rapports rappelé à toutes Parties contractantes et assistance voulue fournie pour remplir le modèle de Rapport national. | **SGA/CRP/Respon-sable TI** |
|  | Préparer une stratégie, sous réserve de ressources disponible, présentant l'intégration potentielle, pas à pas, de l'arabe ou d'autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention de Ramsar.  (Auparavant Activité 18.3 du PT) | Rapport sur l'état d'avancement de la préparation de la Stratégie pour la 53e réunion du CP. | Stratégie élaborée, présentant l'intégration potentielle, pas à pas, de l'arabe ou d'autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention de Ramsar pour examen par les Parties contractantes à la COP13. | **SG/SGA/CRP** |
|  | Organiser et tenir les réunions du GEST durant la période triennale (2017, 2018).  (Auparavant Activité 14.2 du PT) | Tenir la 20e réunion du GEST et produire le rapport de séance. | 20e réunion du GEST tenue en 2017 de manière opportune et efficace conformément aux exigences des Parties contractantes ; et rapport publié en ligne.  21e réunion du GEST tenue en 2018 et rapport publié en ligne. | **RSP/Responsable GEST /SGA/ Équipe de communication /CRP**  (Tout le personnel) |

**But 1 : S’attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **2017 Activité** | **Indicateur / Objectif (2018)** | **Chef d'équipe\* (Contributeurs)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 1 :**  Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l’eau, l’énergie, les mines, l’agriculture, le tourisme, le développement urbain, l’infrastructure, l’industrie, la foresterie, l’aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.  **Objectif 2 :**  L’eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu’ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l’échelle qui convient, notamment au niveau d’un bassin versant ou le long d’une zone côtière. | Rassembler des exemples de bonnes pratiques ciblant des secteurs particuliers énumérés sous l'Objectif 1. Analyser les exemples soumis et les publier (activité en 2018).  (Res.XII.9 Objectif 1.2)  (Auparavant Activité 1.1 du PT) | Élaborer un modèle pour les Parties contractantes et leur demander de soumettre des exemples de bonnes pratiques ciblant des secteurs particuliers (Objectif 6.2 du Plan d'action de CESP). | Modèle élaboré et diffusé (2017), retours d'expérience reçus, analysés et publiés (2018). | **RSP/CRP** |
| Distribuer les Manuels, Fiches techniques, Notes d’information Ramsar et autres produits de CESP sur les orientations relatives à l’eau, la gestion des bassins hydrographiques, l’attribution et la gestion de l’eau, la gestion de l’eau souterraine ainsi que d’autres orientations connexes en matière de GIRE et de bonnes pratiques aux Parties contractantes et usagers de l’eau, en vue de garantir que les dispositions de la Convention relatives à l’utilisation rationnelle soient appliquées.  (Auparavant Activité 2.1 du PT) | En cours. | Orientations Ramsar sur l’attribution et la gestion de l’eau pour les écosystèmes diffusées à toutes les Parties contractantes et disponibles dans la section “Gestion de l'eau” du site web de Ramsar.  CN-CESP invités à diffuser du matériel et à faire rapport. Commentaires reçus et analysés, et résumé des résultats publié (2018). | **RMRI/ Équipe de Communication** |
| Élaborer des orientations sur la manière d'intégrer les zones humides dans l'Agenda 2030 (ODD), y compris les CDN (et inventaires d'émissions de GES) et les diffuser aux Parties contractantes (Res.XII.3 par.41), en œuvrant avec les OIP et d'autres partenaires, et faire rapport la COP13. (Objectif 3.1 du Plan d'action de CESP).  (Auparavant Activité 2.2 du PT) | Petit manuel avec exemples montrant comment la Convention contribue aux ODD mis au point avec Wetlands International.  Petit manuel sur les contributions au programme pour le climat avec les OIP et autres partenaires, en lien avec la tâche du GEST. | Orientations élaborées et diffusées aux Parties contractantes.  Appui aux pays pilotes avec les OIP et autres partenaires (à confirmer) (2018). | **RSP/CRP**  (SG, SGA) |
| **Objectif 3 :**  Les secteurs public et privé ont redoublé d’efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d’utilisation rationnelle de l’eau et des zones humides. | Renforcer les partenariats et engager le secteur privé, le but étant d'intégrer les zones humides dans leurs stratégies et pratiques commerciales et de soutenir la mise en œuvre de Ramsar, en collaboration avec les OIP.  (Résolution X.12)  Diffuser des orientations /principes pour que les entreprises intègrent les questions liées aux zones humides dans leurs stratégies d'entreprise et de durabilité, conformément à la Res. X.12.  Favoriser les partenariats avec le secteur privé pour Ramsar (Res X.12).  (Auparavant Activités 3.1, 3.2 et 3.3 du PT) | Élaborer une stratégie d'engagement du secteur privé pour Ramsar, y compris par des consultations avec le WBCSD, à approuver par la 54e réunion du CP (2018).  Orientations fournies dans le contexte du Partenariat Danone afin d'intégrer les questions liées aux zones humides dans leurs stratégies d'entreprise et de durabilité.  (Objectif 1.5 du Plan d'action de CESP). | Stratégie d'engagement du secteur privé soumise à la 54e réunion du CP.  Nombre de mémorandums d'accord signés avec de nouveaux partenaires et réseaux du secteur privé.  Orientations diffusées à des réseaux d'entreprises (par ex. Danone, WBCSD) pour une plus large diffusion, et à des partenaires potentiels du secteur privé. | **RMRI**  (SG, CRP)  **RMRI**  (Équipes régionales)  **RMRI**  (SG, CRP) |
| Poursuivre le partenariat existant avec Danone, et le partenariat « *Biosphere Connections* » avec Star Alliance.  (Auparavant Activité 3.4 du PT) | Poursuivre le partenariat existant avec Danone, et le partenariat « *Biosphere Connections* » avec Star Alliance (Objectif 1.5 du Plan d'action de CESP). | Mémorandum d'accord 2017-2020 négocié avec Danone et Plan de travail et Budget annuels de Danone approuvés, Danone soutient activement Ramsar pour créer de nouveaux partenariats d'entreprise (par ex., par le biais du groupe Moyens d'existence), plan de travail et budget pleinement mis en œuvre. | **RMRI**  (SG, Comm., CRP) |
| (Objectif 5.5 du Plan d'action de CESP). | Aide aux experts Ramsar pour qu’ils participent à des MCR et des réunions sur les zones humides avec le soutien accru de Star Alliance. Contribution garantie au bulletin électronique de *Biosphere Connections*, y compris à leurs rapports de voyage et nouvelles générales sur Ramsar. | **RMRI et CRP concernés** |
| **Objectif 4 :**  Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d’introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l’introduction et l’établissement de ces espèces. | Compiler et mettre à disposition les orientations existantes par le biais du site web de Ramsar.  Effectuer une analyse des Rapports nationaux et la diffuser (seulement en 2018).  Apporter un soutien à différentes Parties contractantes par le biais des OIP.  (Auparavant Activité 4.1 du PT) | Fournir des conseils à différentes Parties, en collaboration les OIP (à confirmer). | Sélection d'orientations mises à disposition sur une page thématique spécifique du site web de Ramsar, Parties contractantes informées.  Conseils fournis à différentes Parties contractantes sur demande. | **RSP/CRP** |

**But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **2017 Activité** | **Indicateur / Objectif (2018)** | **Chef d'équipe\* (Contributeurs)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 5 :**  Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.  **Objectif 7 :**  Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. | Appuyer la gestion des Sites Ramsar par le biais de plans de gestion, avec les OIP et des ressources telles que R-METT (Outil Ramsar de suivi de l'efficacité de la gestion) ou d'autres outils similaires.  (Résolution XII.15 par. 21 et Résolution IX.1, Annexe E)  (Auparavant Activités 5.1 et 5.3 du PT) | Élaborer une panoplie d'outils pour les administrateurs de sites (Plan de travail du GEST) (par ex., page sur le site web de Ramsar) incluant :   * Manuel sur la gestion des sites, * Plans de gestion de sites, etc. * Étudier la possibilité d'établir une base de données des administrateurs de sites (Objectif 1.4 du Plan d'action de CESP) à partir des contacts figurant dans le SISR. | Panoplie d'outils publiée et partagée avec les Parties contractantes, IRR, OIP, partenaires, etc.  Nombre de téléchargements de contenus de la panoplie d'outils.  Base de données avec plusieurs contacts d'administrateurs de Sites mise au point. | **RSP/Resp. GEST**  (CRP, Resp. TI, Communication) |
| Élaborer une version conviviale du R-METT  (Objectifs 3.2, 4.1 du Plan d'action de CESP) | Nombre de Parties contractantes utilisent le R-METT pour évaluer l'efficacité de la gestion de leur Sites Ramsar dans leur Rapport national à la COP13. | **Équipe de Communication** (Équipes régionales) |
| Recevoir des rapports sur les menaces pesant sur les Sites Ramsar (Article 3.2) et y répondre.  (Résolution XII.6 par.22)  (Auparavant Activité 5.2 du PT) | En cours.  Faire rapport au Comité permanent sur l'état des sites visés à l'Article 3.2. | Nombre de réponses fournies aux rapports reçus.  Rapport pour la 53e réunion du CP avec Annexes sur des cas de l'Art.3.2. | **Équipes régionales** |
| Aider les Parties contractantes à définir et mettre en œuvre des mesures, y compris des visites de sites et des missions consultatives Ramsar (MCR), afin de retirer des Sites de l'Art 3.2 ou du Registre de Montreux.  (Résolution XII.6.18)  (Auparavant Activités 5.2, 6.3 et 7.1 du PT) | Fonds recueillis pour l'organisation de visites de sites et de MCR.  Experts Ramsar soutenus dans leur participation aux MCR, avec l'aide de Star Alliance (Objectifs 5.5, 4.1 du Plan d'action de CESP). | Fonds recueillis pour les MCR.  Nombre de MCR réalisées et rapports publiés.  Nombre de Sites retirés de l'Article 3.2 et du Registre de Montreux.  Nombre de de visites de sites menées à bien. | **Équipes régionales**  (RMRI, RSP, Communication) |
| **Objectif 6 :**  Le réseau de Sites Ramsar s’accroît considérablement en termes de superficie, de nombre de sites inscrits et de connectivité écologique, en particulier par l’ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières. | (Voir Objectif 8 sur les inventaires) |  |  |  |
| Effectuer et partager une analyse pour identifier les types de zones humides sous-représentés tels que les tourbières.  (Auparavant Activités 6.1 et 6.4 du PT) |  | Analyse terminée et distribuée aux Parties contractantes, IRR, OIP et partenaires.  Nombre de téléchargements de l'analyse à partir du site web de Ramsar. | **RSP/Resp. TI**  (GEST, Équipes régionales, Communication) |
| Gérer et traiter les inscriptions et mises à jour de Sites Ramsar, garantir des données et cartes complètes sur le SISR.  (Résolution XII.6 par.12)  (Auparavant Activités 6.3 et 6.4 du PT) | En cours.  (Objectif 3.3 du Plan d'action de CESP) | Toutes les FDR dûment remplies et mises à jour ; toute information sur les Sites Ramsar résumée et mise à disposition ; lettres et certificats délivrés. Augmentation en termes de superficie et de nombre de sites Ramsar inscrits, en particulier par l'ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières. | **Équipes régionales/Resp. TI**  (Resp. Documentation, Communication) |
| Encourager les Parties contractantes à inscrire sur la Liste Ramsar au moins une tourbière correspondant aux critères, afin de sensibiliser à l'utilisation rationnelle des tourbières et à leurs services (Résolution XII.11 par. 22, GEST tâche 1.2). | Nombre de nouvelles tourbières inscrites sur la Liste de Ramsar utiles à la sensibilisation. | **Équipes régionales** |
| Aider les Parties contractantes à soumettre des FDR mises à jour au moins tous les six ans.  (Résolution VI.13)  (Auparavant Activité 6.2 du PT) | Faire en sorte que toutes les anciennes versions hors ligne de FDR soient transférées en FDR en ligne.  Rappeler aux Parties contractantes de mettre à jour leurs FDR dépassées.  Aider les Parties contractantes à mettre à jour les FDR obsolètes, y compris les cartes et fichiers SIG manquants (par ex., en fournissant des fonds et de l'expertise).  Promouvoir les vidéos de formation de la FDR auprès des Parties contractantes. | Vidéos de formation du SISR produites et promues.  Nombre de Sites ayant bénéficié d'un soutien pour mettre à jour les FDR, y compris cartes et fichiers SIG. | **Équipes régionales/Resp. TI**  (**Équipe de Communication**) |
| Veiller au maintien et au fonctionnement du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) qui propose toute une gamme d’outils et un appui aux Parties contractantes pour les aider à définir les lacunes et les priorités pour de nouvelles inscriptions de Sites Ramsar.  (Auparavant Activité 6.1 du PT) | Entretien régulier et développement opérationnel du SISR (Objectif 3.3 du Plan d'action de CESP).  Élaborer des liens plus étroits entre la base de données sur les aires protégées du patrimoine mondial, le WCMC, InforMEA et le SISR (Objectif 3.6 du Plan d'action de CESP). | Services efficaces aux Parties contractantes concernant l'inscription de Sites Ramsar et les mises à jour, en fournissant aux Parties des données pertinentes qui les aideront à définir les lacunes et priorités ; meilleure communication mondiale sur les Sites Ramsar.  Meilleure compréhension de l'état de conservation des Sites Ramsar. | **Resp. TI**  (SISR Équipe centrale, Équipes régionales, Resp. Documentation) |

**But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **2017 Activité** | **Indicateur/ Objectif (2018)** | **Chef d'équipe\* (Contributeurs)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Aider les Parties contractantes à préparer ou mettre à jour leur inventaire national de zones humides (voir Objectif 8).  (Résolutions X.15, VIII.6 et Manuel Ramsar 15) | Identifier les Parties contractantes qui ont besoin d'aide pour préparer ou mettre à jour leur inventaire de zones humides.  Fournir aux Parties contractantes un soutien soit direct et soit par des partenariats pour leur inventaire de zones humides (par ex., fonds et expertise).  Participation à des travaux sur les indicateurs des ODD afin de situer le processus de Ramsar et de mesurer l'étendue des écosystèmes liés à l'eau (voir Objectif 18).  Publier et promouvoir, sur le site web, de bons exemples d'inventaires, y compris les tourbières (Objectif 3.3 du Plan d'action de CESP). | Nombre de Parties contractantes soutenues dans l’élaboration ou la mise à jour de leur inventaire de zones humides.  Nombre de inventaires promus et publiés (page dédiée sur le web site).  Processus de suivi de Ramsar concrétisé dans les travaux sur les indicateurs des ODD. | **RSP/Équipes régionales** |
| **Objectif 9 :**  L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l’échelle qui convient, notamment celle d’un bassin versant ou le long d’une zone côtière. | Diffuser les Manuels Ramsar, Fiches techniques, Notes d'information et autres produits du GEST sur les orientations relatives à l'eau et la gestion intégrée des ressources (voir Objectif 2).  (Résolution IX.1 Annexe A et C, Résolution XI.21)  (Auparavant Activité 2.1 du PT) | En cours (référence à l'Objectif 2). | Orientations Ramsar sur l'attribution et la gestion de l'eau pour les écosystèmes diffusées à toutes les Parties contractantes et disponibles dans la section « gestion de l'eau » du site web de Ramsar.  Les CN-CESP sont priés de diffuser du matériel et de faire rapport à ce sujet. Commentaires reçus, analysés, et résumé des résultats publié (2018). | **Équipe de Communication** |
| Promouvoir les outils Ramsar sur les zones humides et l'eau, et les flux environnementaux.  (Résolution XII.12 par.24)  (Auparavant Activités 9.1 et 9.2 du PT) | Tâche 4.1 du GEST, rapport conjoint sur les flux environnementaux avec le WWF. | Outils Ramsar sur les zones humides et l'eau, et les flux environnementaux : disponibles et diffusés sur le site web de Ramsar. | **RSP** (WWF, GEST) |
| **Objectif 10 :**  Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l’utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l’application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. | Mettre en œuvre le projet « Patrimoine naturel et culturel des zones humides » financé par la Fondation MAVA.  Réseau culturel Ramsar chargé d'élaborer des orientations, des études de cas sur l'intégration des valeurs culturelles par les Parties contractantes, et de contribuer à l'élaboration d'indicateurs pour l'Objectif 10 du PS4.  (Auparavant Activité 10.1 du PT) | Produire et diffuser des inventaires culturels rapides, des études de cas et des bulletins.  Réseau culturel Ramsar : élaborer des orientations, des études de cas sur l'intégration des valeurs culturelles par les Parties contractantes, et contribuer à l'élaboration d'indicateurs pour l'Objectif 10 du PS4.  (Objectif 1.5 du Plan d'action de CESP) | Orientations, outils et études de cas publiés sur le site web de Ramsar.  Indicateurs pour l'Objectif 10 du PS4 disponibles.  Nombre de Bulletins culturels Ramsar produits et diffusés. | **Administrateur Culture & Moyens d'existence** |
| Compiler les données sur les liens qu'entretiennent les populations autochtones et les communautés locales avec les zones humides.  (Résolution XII.2 par.20)  (Auparavant Activité 10.2 du PT) | Compiler les données des Rapports nationaux et autres rapports sur la mise en œuvre de l'Objectif 10 du PS4. | **Resp. TI / Administrateur Culture & Moyens d'existence** |
| Soutenir les travaux du GEST en intégrant les valeurs multiples des zones humides et l'utilisation rationnelle des zones humides.  (Auparavant Activité 10.3 du PT) |  | Document d'orientation axé sur les valeurs multiples des zones humides et l'utilisation rationnelle, utilisant les valeurs multiples dans la prise de décisions sectorielle, et les connaissances autochtones et locales intégrées dans l'évaluation ; et utilisant les valeurs pour soutenir une gestion intégrée des zones humides.  Nombre de études de cas CESP diffusées, illustrant comment l'intégration de la CESP peut améliorer la gestion des zones humides.  (Objectif 3.5 du Plan d'action de CESP ) | **Resp. GEST/ Équipe de Communication / Administrateur Culture & Moyens d'existence** |
| **Objectif 11 :**  Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. | Soutenir les travaux du Comité consultatif indépendant (CCI) du programme Ramsar d'accréditation des villes des zones humides afin de mettre en œuvre le processus d'accréditation des villes.  Élaborer un réseau mondial en ligne de villes ayant obtenu le label « Ville des zones humides accréditée par la Convention de Ramsar ».  Base de données disponible utilisable par les villes ayant reçu le label « Ville des zones humides accréditée par la Convention de Ramsar », sous réserve de ressources disponibles.  Candidatures reçues et CCI soutenu pour gérer les demandes et faire rapport au CP et à la COP.  Élaborer un réseau mondial en ligne des villes ayant obtenu le label Ville des zones humides de la Convention de Ramsar.  (Résolution XII.10 par. 16)  (Auparavant Activité 16.6 du PT) | Faciliter les travaux du CCI liés au Label Ramsar Ville des zones humides : aider le CCI à formuler un appel à propositions, organiser des appels, fournir des informations pertinentes pour permettre aux Parties de soumettre leurs candidatures, le cas échéant.  Élaborer un mémorandum d'accord avec ONU-Habitat  Préparer un rapport pour la 53e réunion du CP. | Nombre de villes ont reçu le label « Ville des zones humides » de Ramsar.  CCI soutenu efficacement.  Parties contractantes informées des travaux du CCI et de l'appel à propositions pour 2018.  Rapport du CCI à la 53e réunion du CP soutenu. | **SGA/CRP** |
| **Objectif 12 :**  Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d’existence et/ou l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements. | Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à l'importance de la conservation, de la restauration et de l'utilisation rationnelle des zones humides pour la prévention des risques de catastrophes (DRR).  (Résolution XII.13, par. 22)  (Auparavant Activité 12.1 du PT) | Organiser la JMZ 2017 sur les zones humides et la DRR.  (Objectif 6.1 du Plan d'action de CESP). | Nombre de campagnes et produits mentionnés dans le rapport de la JMZ 2017. | **Équipe de Communication/ RMRI** |
| Participer au processus pertinent d'élaboration de la politique sur la prévention des risques de catastrophes et les changements climatiques afin de promouvoir la conservation et la restauration des zones humides.  (Résolution X.24, paras 33, 45, 46) | Aider le Parties contractantes à intégrer les questions liées aux zones humides dans leurs indicateurs des ODD et les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN). | Nombre de Parties contractantes ont reçu des orientations sur l'intégration des zones humides dans les indicateurs des ODD et les CPDN au niveau national. | **RSP/CRP** |
| Soutenir le GEST dans sa tâche 3.1 « Document d’orientation et outils sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides ». | Soutenir le GEST dans sa tâche 3.1 « Document d’orientation et outils sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides ».  (Objectif 9.2 du Plan d'action de CESP). | Nombre de décideurs informés et document d'orientation diffusé. | **Resp. GEST** |
| **Objectif 13 :**  Les pratiques de secteurs clés, tels que l’eau, l’énergie, les mines, l’agriculture, le tourisme, le développement urbain, l’infrastructure, l’industrie, la foresterie, l’aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d’existence des êtres humains. | Référence aux Objectifs 1 et 2 du But 1.  (Auparavant Activités 13.1 et 13.2 du PT) | | | | |

**But 4 : Améliorer la mise en œuvre**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **2017 Activité** | **Indicateur/ Objectif (2018)** | **Chef d'équipe\* (Contributeurs)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 14 :**  Des orientations scientifiques et des méthodologies techniques, aux niveaux mondial et régional, sont préparées sur différents sujets et mises à la disposition des décideurs et praticiens sous une forme et dans un langage appropriés. | Aider le GEST à mener à bien son plan de travail triennal en :   * Faciliter la préparation et la production des résultats prioritaires au titre des tâches hautement prioritaires selon le plan de travail (SoWWS +8). * Veiller à ce que les produits du GEST soient conformes avec son plan de travail et adaptés au public cible. * Traduire et diffuser les résultats/ orientations au public cible (Résolution XII.5 par. 20 et 22).   Intégrer le site web du GEST site dans le site web de Ramsar (Résolution XII.9 Objectif 9.4).  (Auparavant Activités 14.1 et 14.6 du PT) | Production des résultats suivants :   * Document d'orientation sur la DRR * Document d'orientation sur les valeurs multiples des zones humides * Note d'orientation sur les inventaires de tourbières tropicales * Note d'orientation sur la restauration dans le contexte des changements climatiques * Analyse et rapport des Missions consultatives Ramsar * Document d'orientation sur les incitations à la restauration * Panoplie d'outils en ligne sur la gestion * Projets de résolutions sur les tourbières et priorités futures du GEST   Note : les produits pertinents seront disponibles aux réunions préparatoires régionales pour la COP (Objectif 9.2 du Plan d'action de CESP). | Résultats hautement prioritaires finalisés et produits à temps remplissant les conditions prévues dans la Res. XII.5.  Pour la COP13, produits clés disponibles pour les publics cibles. | **RSP/Resp. GEST** (Comm., CRP) |
| Coopération et participation à d'autres organismes et processus techniques : organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique (CSAB), IPBES, organismes techniques d'autres AME. | Participer à la réunion IBPES-5 et MEP, ainsi qu'aux réunions de l'OSASTT. | Participation à d'autres organismes et processus techniques pertinents :  Contributions fournies à des processus sur des questions clés. | **RSP/Resp. GEST**  (CRP, SG) |
| **Objectif 15 :**  Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l’appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l’application pleine et entière de la Convention. | Œuvrer avec les OIP et autres partenaires pour soutenir l'établissement de nouvelles initiatives régionales et consolider celles qui existent déjà.  Préparer une évaluation annuelle et des rapports pour le CP et la COP13.  (Résolution XII.8 par.12, 19, 21 et 24)  (Auparavant Activité 15.1 du PT) | Appuyer les réunions et activités des initiatives régionales et le groupe de travail du CP sur les initiatives régionales.  Préparer une évaluation annuelle et un rapport pour la 53e réunion du CP (Décision SC52-19) et SC54. | Capacités et efficacité des initiatives régionales renforcées. Préparation d'une évaluation annuelle et d'un résumé pour la 53e réunion du CP parallèlement au Groupe de travail sur les initiatives régionales.  Résumé de l'évaluation triennale fourni pour la COP13, sur la base de l'analyse des rapports reçus de chaque Initiative régionale. | **CRP** |
| Faciliter le renforcement des capacités et la diffusion des informations sur les initiatives régionales.  (Résolution XII.8 par.18 et 20)  Pour d'autres activités particulières liées aux Centre régionaux Ramsar, voir Objectif 4.4 du Plan de travail de CESP.  (Référence à l'Objectif 19)  (Auparavant Activité 15.2 du PT) | Élaborer des lignes directrices générales relatives à la communication pour les Parties contractantes et les initiatives régionales. Faciliter les cours de formation et les ateliers. Sous-page sur les initiatives régionales mise à jour sur le site web de Ramsar. | Lignes directrices relatives à la communication élaborées et distribuées à toutes Parties contractantes.  Nombreux participants aux cours de formation.  Sites web IRR mis à niveau et reliés au site web de Ramsar.  Activités et réalisations des initiatives régionales Ramsar publiées et rendues plus visibles sur le site web de Ramsar. | **CRP/ Équipe de Communication** |
| **Objectif 16 :**  La conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l’éducation, la sensibilisation et la participation du public. | Préparer, produire, diffuser et suivre le matériel de la JMZ pour la période triennale.  Promouvoir des programmes et campagnes de sensibilisation entrepris avec les Parties contractantes et divers partenaires, axés sur l'utilisation des médias sociaux.  (Résolution XII.9 Objectif 6.1)  (Auparavant Activité 16.1 du PT) | Préparation, production, diffusion et suivi du matériel de la JMZ 2017.  Promotion des campagnes des Parties contractantes (Objectif 1.6 du Plan d'action de CESP). | Tout le matériel de la JMZ 2017 produit et disponible à temps pour les Parties contractantes et les acteurs Ramsar. | **Équipe de Communication** (équipes régionales) |
| Mettre en œuvre le plan d'action de CESP pour aider le réseau de la CESP à devenir opérationnel, y compris en :   * développant le site web de Ramsar pour qu'il soit adapté aux besoins et devienne une plateforme utile de partage de l'information et de ressources. * renforçant les capacités des correspondants nationaux grâce à une formation, à des panoplies d'outils, à des modèles, au partage de l'information et aux médias. * définissant des orientations pour les praticiens de CESP.   (Res.XII.9 Objectif 1.4, Résolution XII.9 Objectif 3.3)  (Auparavant Activités 1.3 et 16.7 du PT) | Panoplie d'outils sur la gestion des zones humides (by GEST) publiée sur le site web de Ramsar (référence aux Objectifs 5 et 7 du But 2).  Diffuser des informations sur les possibilités de formation et de renforcement des capacités et sur le partage de l'information sur la base des Objectifs 4.3 et 8.1 du Plan d'action de CESP.  Gérer et utiliser les listes de presse de la CESP pour fournir des outils appropriés aux Parties contractantes (Objectif 1.4 du Plan d'action de CESP). | Nombre d'administrateurs de sites et de Correspondants nationaux de CESP connaissent la panoplie d'outils et y ont accès.  Nombre de possibilités de formation et de renforcement des capacités disponibles sur le site web et des serveurs de liste pour les CN-CESP.  Liste de la CESP tenue à jour, tous les outils disponibles fournis (en cours). | **Équipes régionales**  (Communication) |
| Aider les Parties contractantes ayant des centres d'éducation aux zones humides établis ou projetés, ou des structures similaires, de fournir des informations sur ces centres en tant que lieux privilégiés d'apprentissage et de formation sur les zones humides ; établir une base de données exhaustive sur les centres d'éducation aux zones humides.  (Résolution XII.9, par. 21, et voir Objectif 7.5 du Plan d'action de CESP)  (Auparavant Activité 16.3 du PT) | Large diffusion de la base de données du programme Wetland Link International (WLI) sur les centres d'éducation aux zones humides, à travers le site web de Ramsar et les serveurs de liste Ramsar (comme convenu à la réunion du Plan d'action de CESP, Objectif 7.5). | Toutes [169] les Parties contractantes ont accès à la base de données en 2018. | **Équipe de Communication** (CRP) |
| Promouvoir la sensibilisation et le renforcement des capacités concernant les fonctions, services et avantages /CESP. | (Objectifs 6.1 ; 3.5 du Plan d'action de CESP). |  | **Équipe de Communication** |
| **Objectif 17 :**  Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d’une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. | Mettre en œuvre le plan, réunir des fonds pour les priorités de la COP.  Entreprendre des activités de collecte de fonds pour les réunions préparatoires régionales pour la COP, COP13 et les priorités des Parties contractantes.  (Résolution XII.2, Résolution XII.1) | Élaborer un plan de travail/d'action pour la collecte de fonds, mettre en œuvre la Stratégie de mobilisation des ressources de la Convention  Recueillir des fonds pour les réunions préparatoires régionales de la COP et de la COP13. | Les fonds recueillis permettent à toutes les Parties contractantes éligibles de participer aux réunions préparatoires de la COP et de la COP13. | **Resp. Finance /RMRI**  (CRP) |
| Travailler avec les Parties contractantes qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans pour identifier des possibilités appropriées de versement de ces contributions.  (Résolution XII.1 par.18, Décision SC52-27)  (Auparavant Activité 17.1 du PT) | Contacter les Parties contractantes qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans. | Nombre de Parties contractantes ayant des arriérés de contributions contactées, et mesures prises pour réduire ces arriérés. | **SG/FO/CRP** |
|  | Diffuser des orientations sur la manière de mobiliser des ressources pour intégrer les zones humides dans l'Agenda 2030, y compris des informations sur les sources de financement possibles (FEM, FVC, etc.) (Res XII.7), en collaboration avec les OIP et d'autres partenaires pour obtenir un impact plus important.  (Auparavant Activité 1.2 du PT) | Élaborer des orientations sur la manière de mobiliser des ressources pour intégrer les zones humides dans l'Agenda 2030, y compris des informations sur les sources de financement possibles (FEM, FVC, etc.) en collaboration avec les OIP et autres partenaires. | Orientations élaborées et diffusées à toutes les Parties contractantes (2017).  Assistance (facilitation) fournie à toutes les Parties contractantes qui en ont fait la demande (en cours).  Nouvelles brèves sur le web concernant les demandes de financement ayant abouti. | **RMRI**  (avec le soutien des CRP)  **Équipes régionales**  **Équipe de Communication** (Équipes régionales) |
|  | Mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des orientations et conseils techniques, y compris pour aider les Parties contractantes à mettre en œuvre les recommandations sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides Ramsar.  (Auparavant Activité 14.5 du PT) |  | Appels de fonds pour le GEST, au besoin. | **RMRI/RSP** (SG) |
| **Objectif 18 :**  La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. | Établir les modalités et la portée d’une révision du 4e Plan stratégique qui sera approuvée à la COP13 et entreprise avant 2020, en tenant compte des résultats des débats sur le programme de développement durable de l'après-2015 et les ODD, et des travaux de l'IPBES.  (Résolution XII.2 par.26)  (Auparavant Activité 18.2 du PT) | Préparer l'établissement des modalités et de la portée de la révision du PS4 pour la 54e réunion du CP. | Modalités et portée de la révision du PS4 préparées à temps pour la COP13. | **SG/SGA/CRP** |
| Renforcer la collaboration avec les AME (Activités 17.4 à 17.6), l'UICN, le Patrimoine mondial, le PNUE, l'UNESCO, la CEE-ONU, la Banque mondiale, l'OMS, l'OMM, la FAO, le FEM et d'autres.  (Résolutions XI.6, XII.3 par.43 et XII.7)  (Auparavant Activités 18.4 à 18.8 du PT) | Participer aux réunions du Groupe de liaison sur la biodiversité, de la CDB (OSASTT), de la COP de la CMS.  Mettre œuvre les activités clés prévues dans les mémorandums d'accord et les plans d'action conjoints. Participer, le cas échéant, à l’Initiative des AME sur l’information et la gestion des connaissances (InforMEA) (Objectifs 1.5 et 3.6 du Plan d'action de CESP). | Nombre d'activités conjointes sur des questions clés, contributions de Ramsar aux processus importants et aux réunions des AME et d'InforMEA. | **SG/SGA/CRP** (RMRI) |
| Élaborer des mémorandums d'accord stratégiques et des plans conjoints avec les partenaires clés à l'appui du PS4 et des travaux des Parties contractantes, en priorité les OIP. | Travail conjoint convenu avec les OIP et traduit dans un mémorandum d'accord renouvelé.  Nombre de mémorandums d'accord stratégiques signés. | **SG/SGA/RMRI/ RSP/CRP** |
| Soutenir l'intégration des ODD au niveau national et faire rapport à la COP13 sur les possibilités pour la Convention de renforcer sa contribution au programme de développement durable de l'après-2015 et aux ODD.  (Résolution XII.3, par. 41) | Participer à l'équipe spécialisée sur les indicateurs de l'ODD 6.6.1 et autres indicateurs pertinents. Œuvrer avec les Parties contractantes à la transmission d'information sur l'étendue des zones humides. Préparer une panoplie d'outils pour appuyer la contribution des Parties contractantes et faire rapport sur les ODD. | Élaborer l’infographie ainsi qu’une brochure pour démontrer comment le PS Ramsar soutient les ODD  (Objectif 3.1 du Plan d'action de CESP).  Rôle prépondérant et visible de Ramsar par rapport à l'ODD 6.6.1.  Toutes les Parties contractantes font rapport sur l'étendue des zones humides pour la COP13.  Toutes les Parties contractantes ont accès à la panoplie d'outils et contribuent aux ODD en rapport avec les zones humides. | **RSP**  (SG/SGA/CRP) |
| **Objectif 19 :**  Le renforcement des capacités pour l’application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. | Élaborer des programmes sur le renforcement des capacités dans toutes les régions sur les priorités clés, par ex., Intégration des ODD, changements climatiques, inventaires des tourbières, efficacité de la gestion.  Mettre au point des panoplies d'outils sur les thèmes clés.  Soutien à la formation au niveau régional.  Évaluation nécessaire (Voir Plan d'action de CESP). | Faciliter le renforcement des capacités dans les régions (voir CESP, Objectif 15) sur les priorités clés (voir Objectif 16 : site web, pages ODD, panoplie d'outils sur la gestion par le GEST, études de cas sur les tourbières, formation SISR)  (Objectifs 4.1 ; 4.2 ; 4.3, 4.4 du Plan d'action de CESP). | Voir Objectif 16. | **CRP/HPS/ Équipe de Communication**  (SG, SGA) |